

Agen, le 8 JUIN 2020

Direction Générale Adjointe du Développement Touristique, Agricole, Economie et Environnement Direction de l'Agricultre, de la Forêt et de l'Environnement Dossier suivi par Fabrice LALANNE Tél: 05 53 69 44 28 fabrice.lalanne@lotetgaronne.fr 6479 2020

BAL. G

BEGUA LA COMMUNIANTÉ
DE COMMUNES DES DEUX BIVES

C: Me BARDOUX

10 1888 2023

C: Me ALAHIGHEL 82400 VALENCE D'AGEN

Monsieur Jean-Michel BAYLET
Président de la Communauté des Communes
des Deux Rives
2, rue du Général Vidalot
82403 VALENCE d'AGEN Cedex

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 12 février 2020, vous sollicitez le Département de Lot-et-Garonne pour lui soumettre, pour avis, les zonages d'assainissement des communes de Grayssas et de Clermont-Soubiran.

L'avis est donc favorable et les choix de zonage pour chacune des communes concernées n'appellent pas d'observation de ma part.

Sur l'assainissement collectif envisagé à Clermont-Soubiran, les données techniques et financières mentionnées dans le dossier m'amènent néanmoins à formuler les remarques suivantes.

- Sur les points techniques :
- Le dimensionnement de la station, au regard du nombre d'abonnés et des bâtiments annexes indiqués (château salle des fêtes), apparaît excessif et peut être limité à 45 Equivalents Habitants. L'utilisation d'une base de calcul ANC, même partielle, pour dimensionner un projet d'assainissement collectif n'est pas pertinente
- Si la filière de traitement par Micro-station devait être choisie pour le système de traitement, j'attire votre attention sur la disparité et le caractère aléatoire de l'efficacité de ces traitements malgré leur homologation en ANC. Une étude nationale de l'institut de recherche IRSTEA (ex-Cemagref) et des recommandations du groupe de travail EPNAC (Evaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités) alertent sur la transposition de ces dispositifs ANC en assainissement collectif.
- Sur le financement du projet :
- Le taux de subventions attendu de 50 % ne peut être obtenu :
 - o D'une part car le Département de Lot-et-Garonne n'a plus de régime d'aide à l'assainissement collectif des communes
 - O'autre part car les critères de financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ont été modifiés dans le cadre du 11ème programme 2019-2024. Je vous engage à vous rapprocher de Madame Astrid Pinguet, de la délégation Atlantique-Dordogne à Bordeaux, en charge des interventions pour le 47

- Cette donnée modifie l'équilibre financier du projet et donc l'investissement à engager ce qui m'amène à vous alerter sur la répercussion à consentir sur le prix de l'eau.

J'espère que ces éléments d'information pourront répondre à l'intérêt de votre démarche.

Pour tout renseignement complémentaire, concernant les observations formulées, mes services restent à la disposition des vôtres. Monsieur Fabrice Lalanne est votre interlocuteur sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental, Le directeur général des services,

Fabien DUPREZ

Copie : Agence de l'eau - Délégation Atlantique Dordogne



ARRIVÉ LE :

65/3690/09/14/ 6/16 Département Lot-et-Garonne

DES DEUX RIVES

Valen

Valence d'Agen, le

1 2 FEV. 2020

Conseil Départemental du Lot et Garonne Monsieur Le Président 1633 Avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Références: PB/6B/441.2020

Objet: Demande d'avis sur les projets de zonage d'assainissement des communes de Clermont-Soubiran et Grayssas

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que les projets de zonage d'assainissement des communes de Clermont-Soubiran et Grayssas suivi par de la Communauté de Communes des Deux Rives vont être prochainement soumis à enquête publique.

Conformément à la réglementation en vigueur, j'ai le plaisir de vous soumettre pour avis les zonages d'assainissement des communes de Clermont-Soubiran et Grayssas.

A ce titre, je vous invite à télécharger les dossiers à l'adresse suivante : https://office.cc-deuxrives.fr/dossier-clermont-grayssas

Je vous remercie de me faire part de votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception des dossiers. A défaut de réponse dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

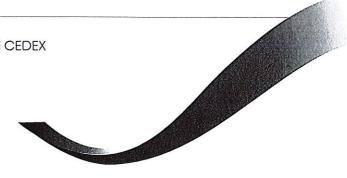
Le Président de la Communauté de Communes des

Deux Rives

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



S DEUX RIVES